

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023

Délibération n°2023.11.191

La Nef - Mode de gestion : désignation de la direction intérimaire de la régie à personnalité morale et autonomie financière

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 3 novembre 2023

Secrétaire de Séance: Denis DUROCHER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **63**

Nombre de pouvoirs: **8**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

Ont donné pouvoir : Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédéric CROS à Jean-Luc MARTIAL, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Philippe POUSSET à Gérard DESAPHY, François ELIE à Vincent YOU,

Excusé(s): Sabrina AFGOUN, Corinne MEYER, Annie MARC, Véronique ARLOT,

Suppléant(s): Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231109-2023_11_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2023

Publication : 15/11/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.11.191**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

LA NEF – MODE DE GESTION : DESIGNATION DE LA DIRECTION INTERIMAIRE DE LA REGIE A PERSONNALITE MORALE ET AUTONOMIE FINANCIERE

Pilier : 1 – Répondre aux besoins des habitants et des communes
Ambition : 104 – Fédérer par la culture
Enjeux : 10405 – Politique de l'image : Enjeu de démocratisation

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 12 : Consommation et production responsable
ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Par délibération n°91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Par délibération n°414 du 29 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé la transformation de la régie dotée de l'autonomie financière en régie à personnalité morale propre et à autonomie financière à compter du 1^{er} janvier 2018.

La régie musiques actuelles de GrandAngoulême est administrée, sous l'autorité du président de GrandAngoulême et du conseil communautaire, par un conseil d'administration et un(e) directeur(trice). La direction de l'établissement est nommée par le président du conseil d'administration après délibération du conseil communautaire de GrandAngoulême sur proposition du président de GrandAngoulême.

Le (la) directeur(trice) est avec l'agent comptable, le seul agent de droit public de la régie.

Considérant la demande de mutation de Mme PERROT Laëticia, directrice de la régie, il est nécessaire de procéder à la nomination d'une direction intérimaire pour assurer le fonctionnement de la régie jusqu'au recrutement du (de la) prochain(e) directeur(trice). Ce poste par intérim peut être confié en interne à un(e) cadre de la structure.

Madame SOURISSEAU Adeline, actuellement responsable de l'action culturelle de La Nef, pourrait ainsi assurer l'intérim de la direction jusqu'à l'arrivée du (de la) nouveau (elle) directeur(trice).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231109-2023_11_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2023

Publication : 15/11/2023

Je vous propose :

DE NOMMER Madame SOURISSEAU Adeline, au poste de directrice par intérim de la régie Musiques Actuelles de GrandAngoulême à compter du 13 novembre 2023.

<p>Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231109-2023_11_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2023
Publication : 15/11/2023